



Impôt sur la plus value

Par Sainfloucamille

Bonjour à tous !

Question pour vous aujourd'hui, il est indiqué sur le site des services publics que le vendeur d'un appartement dispose de 2ans pour acheter sa résidence principale avec l'argent obtenu pour être exonéré d'impôt sur sa plus value. 2ans, ça donne une idée mais cela peut être interprété... 2 années d'imposition ? À la signature de la promesse ? À la signature chez le notaire ? Savez vous à quoi correspondent réellement ces 2ans?

Merci pour votre aide,
Camille

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864>

Par stepat

Bonjour,

Si vous avez "un peu" de temps, vous avez tout là. Je vous mets l'article complet car vous avez tout intérêt à TOUT lire, si vous ne voulez pas avoir de déconvenue :

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707#Champ_dapplication_10]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707#Champ_dapplication_10[/url]

Mais votre notaire qui doit indiquer dans l'acte de vente la nature de l'exonération doit savoir tout cela

Par Sainfloucamille

Merci !

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est la date de la vente qui fait foi. Au jour près.

Pour les 4 ans avant et pour les 2 ans après.

Le notaire pourra vous confirmer, ou encore votre centre des impôts.